



Dégât des eaux et refus d'intervention par squatteur

Par **JVV**, le **21/01/2020** à **14:13**

Bonjour, Mon appartement est occupé sans droit ni titre et lors de la venue d'un agent immobilier que j'avais mandaté afin d'évaluer le montant du loyer, il est apparu qu'un dégât des eaux produisait ses effets. Après avoir contacté mon assurance, il m'a été préconisé de contacter un artisan afin de trouver la source de la fuite et d'établir un devis de remise en état. Malheureusement cet artisan s'est vu refusé l'accès à mon appartement par les occupants sans droit ni titre. Me voilà donc dans l'impossibilité de circonscrire les dégâts et de mettre en œuvre les travaux nécessaires. Avez-vous une solution face à cette situation ? Étant précisé qu'une démarche d'expulsion est enclenchée. Dans l'attente de votre retour, Bien cordialement.